

sur luy pour la suivre avec l'exactitude et l'ordre nécessaire pour un établissement solide. ”

Trois jours plus tard, le 18 octobre 1730, M. Cugnet écrivait au ministre :

“ J'ai eu l'honneur de remettre à Messieurs Beauharnois et Hocquart, le mémoire que j'avais présenté il y a trois ans à M. Dupuy, sur le commerce des laines de boeufs Illinois ; le Sr Gatineau et moi avons donné au bas de ce mémoire, notre soumission de l'exécuter aux conditions y portées, auxquelles nous n'avons fait aucun changement que de nous engager à payer le prix des congés que nous avons d'abord demandés gratuitement, moyennant qu'il nous soit accordé deux mille livres de poudre et quatre mille livres de plomb, au lieu que nous n'en avons demandé que la moitié. MM. de Beauharnois et Hocquart nous ont dit qu'ils avaient l'honneur d'envoyer le mémoire à Votre Grandeur, et ont déterminé que le Sr Gatineau partira au mois d'août prochain au plus tard, pour aller chercher ces animaux : il compte en amener l'année suivante. Nous devons former notre équipement cet hiver. J'ai demandé pour cela en France les marchandises nécessaires. Il nous en coûtera environ quinze mille livres d'avance.

“ J'enverrai l'année prochaine des laines à un fabricant en draps, pour en faire faire l'essai et connaître à quelles manufactures elles pourront être employées. Cet essai se fera, Monseigneur, sous les ordres de Votre Grandeur, si elle le souhaite ; j'adresserai les laines au fabricant qu'elle voudra, pour en faire faire l'essai et je le chargerai de représenter à Votre Grandeur les essais qu'il aura faits ; au moyen de quoi elle pourra dans deux ans avoir une certitude précise de l'évènement d'un projet dont la réussite apparente peut devenir très utile au Royaume et à la colonie. L'un et l'autre seront redevables, Monseigneur, du succès qu'il pourra avoir aux atentions continuelles de Votre Grandeur pour tout ce qui peut procurer le bien public. Elles nous font espérer que Votre Grandeur aura la bonté de protéger une entreprise qui coûtera des avances considérables que nous risquons dans la vue d'y réussir et de suivre cet établissement comme il doit l'être pour devenir solide si nous obtenons le privilège que j'ai pris la liberté de demander.

“ C'est dans cette confiance, Monseigneur, que j'ose encore demander à Votre Grandeur, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice, la concession de l'étendue du pays qui se trouve sur la rivière du Saut de la Chaudière en suivant la dite rivière, sur une lieue de front de chaque côté nord et sud, depuis la ligne où finit la profondeur de la Seigneurie de Lauzon jusqu'à l'endroit nommé le Rapide du Diable. Cette terre est propre